



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :
Nos réf. : DK/ALV/MCA/cb/2026-37
Votre correspond. : Marie Castaigne
081 24 06 59
mca@uvcw.be
Annexe(s) : /

Monsieur Yves Coppieters
Ministre de la Santé, de l'Environnement,
des Solidarités et de l'Economie sociale
Chaussée de Louvain, 2
5000 Namur
yves.coppieters@gov.wallonie.be

Namur, le 18 juin 2026

Monsieur le Ministre,

Concerne : Réformes en cours - Situation des IDESS et nécessité de sécurisation du dispositif

Le Comité directeur de la Fédération des CPAS réuni ce jour souhaite attirer votre attention sur la situation particulièrement critique des initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services (IDESS). Face aux réformes de l'emploi en Wallonie, l'avenir de ces structures est aujourd'hui gravement compromis.

La suppression annoncée du dispositif SINE, conjuguée aux effets attendus de la réforme APE, suscite de vives inquiétudes quant à la capacité des IDESS à poursuivre leurs activités dans des conditions viables à court terme. En l'absence de mesures d'adaptation rapides et suffisantes, ces évolutions risquent d'entraîner des ruptures importantes, tant en matière de continuité des services rendus à la population que de maintien des parcours d'insertion.

La disparition du statut SINE entraînera une double conséquence au niveau budgétaire. D'une part, elle provoquera la perte de la subvention SINE ainsi que la perte de la diminution des cotisations ONSS. D'autre part, elle impactera directement le financement de l'agrément IDESS. En effet, le subside de la Région wallonne est structurellement lié aux emplois SINE, APE et article 60. Les postes SINE représentant la quasi-intégralité de cette enveloppe, c'est l'ensemble des subventions spécifiques adossées à ces emplois qui est menacé : la subvention par travailleur, la subvention complémentaire pour le public précarisé, et la subvention nécessaire au fonctionnement même du service.

Ces menaces financières s'inscrivent dans un contexte déjà précaire. Le modèle économique des IDESS repose sur un équilibre spécifique, fondé sur la combinaison de ces financements publics, de soutiens locaux et de recettes liées à des prestations réalisées à des tarifs accessibles. Ces activités ne visent pas une rentabilité économique au sens strict, mais répondent à un objectif de rentabilité sociale en permettant à des publics précarisés d'accéder à des services essentiels.

La plus-value sociale du dispositif et les coûts évités qu'il génère justifient pleinement un investissement continu des pouvoirs publics.

Du point de vue des bénéficiaires du CPAS, ce dispositif participe activement à la réinsertion sociale bien avant d'envisager la formation purement technique à un métier. Ce dispositif permet d'acquérir les prérequis sociaux et comportementaux indispensables à l'intégration, garantissant une réinsertion réussie au-delà de la seule orientation professionnelle.

Du point de vue des clients du service, qui sont pour la plupart des personnes âgées ou précarisées, ces prestations luttent contre l'isolement et participent activement au maintien à domicile. Les constats démographiques de l'IWEPS démontrent une transition nette vers un vieillissement de la population, où les aînés deviendront plus nombreux que les jeunes. Garantir leur maintien à domicile permet d'éviter des placements précoces en maison de repos, qui engendreraient des coûts bien plus importants pour les CPAS.

Cet équilibre global reste toutefois dépendant du maintien des moyens actuels. Or, les coûts supplémentaires engendrés par les diverses réformes en cours, dont la réforme du chômage, pèsent lourdement sur les communes et amènent déjà les autorités politiques à s'interroger sur le maintien des services dits « non obligatoires ». Ne faisant pas partie des missions régaliennes des CPAS, ces services de proximité risquent d'être supprimés faute de moyens financiers, une option d'ailleurs évoquée dans certaines communes dès qu'une difficulté budgétaire s'annonce. Supprimer les subventions liées aux emplois SINE, et par conséquent aux services IDESS, reviendrait à offrir aux autorités politiques communales l'argument opportun pour légitimer la fermeture de ces derniers.

Dans ce contexte, il est certain que toute réduction ou incertitude quant aux soutiens existants marquera la fin définitive des services IDESS. Les structures offrent une première expérience professionnelle dans des conditions qui impliquent un encadrement lourd et génèrent une part importante de temps non facturable, rendant les aides à l'emploi déterminantes pour leur survie.

À ce stade, l'absence de garanties claires quant au maintien et aux modalités de remplacement de ces financements fait craindre des blocages majeurs. La réforme APE, qui entrera en vigueur en janvier 2027, implique également des adaptations importantes. L'absence de dispositifs de relais clairement définis et spécifiquement adaptés aux IDESS fait craindre des effets cumulés qui vont asphyxier durablement le secteur.

Au regard de ces éléments, il apparaît indispensable de prévoir, dans les meilleurs délais, des mesures permettant de sécuriser et de renforcer le cadre de financement des IDESS. Cela implique notamment :

- de garantir la continuité de l'ensemble des enveloppes actuellement liées aux emplois SINE (subvention SINE, exonérations ONSS, subvention complémentaire et enveloppe de fonctionnement associée) ;
- d'assurer la mise en place, dans le cadre de la réforme APE, de mécanismes de relais clairs permettant de préserver ces financements et d'éviter toute rupture pour les structures ;
- et de tenir compte, dans les modalités de soutien futures, des spécificités des IDESS en tant qu'acteurs de service public local et d'insertion socioprofessionnelle, dont le fonctionnement repose sur cet équilibre particulier.

À défaut, les conséquences seront immédiates : réduction de l'offre de services accessibles aux publics les plus vulnérables, report inévitable de charges financières vers les CPAS et les pouvoirs locaux, et coup d'arrêt pour les parcours d'insertion de personnes déjà éloignées du marché de l'emploi, alors même que ces profils seront plus nombreux dans les années à venir.

Devant l'urgence de la situation, il est capital d'apporter des réponses claires et adaptées afin de permettre aux IDESS de poursuivre leurs missions dans des conditions soutenables. La Fédération des CPAS se tient à votre entière disposition pour toute information utile dans ce dossier ou pour planifier une réunion de travail afin de réfléchir aux pistes de solution à envisager.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Alain Vaessen,
Directeur général



Dorothee Klein,
Présidente